



Le maire de Saint-Cyr-en-Val

À

Mesdames, messieurs les élus :

- Adjoints au maire ;
- Conseillers municipaux délégués ;
- Conseillers municipaux.

Dossier suivi par le Secrétariat général

☐ sg@mairie-saintcyrenval.fr

Tél : 02 38 76 66 29

ORDRE DU JOUR

Objet : Convocation et ordre du jour de la séance du Conseil municipal du 21 septembre 2026.

Affichée le : 15/9/2026.

Madame, monsieur,

Conformément à l'article L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT), je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra à **la salle du Conseil municipal en mairie annexe, le lundi 21 septembre 2026 à 18h30.** En application de l'article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales, les séances du Conseil municipal sont publiques.

- ORDRE DU JOUR -

Conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales, vous trouverez ci-dessous l'ordre du jour de la séance :

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Approbation du procès-verbal du conseil du 11/5/2026 et du 22/6/2026**

VIE INSTITUTIONNELLE

- Approbation du règlement intérieur du Conseil municipal et des commissions
- Désignation des représentants au sein de la commission intercommunale des impôts directs - CIID
- Désignation des représentants au sein de la commission locale chargée de l'évaluation de la charge transférée- CLECT
- Approbation de la convention FAFA (fédération football)

FINANCES

- Remboursement des dépenses exceptionnelles (incendies à Saint-Cyr-en-Val)
- Garanties d'emprunt

RESSOURCES HUMAINES

- Révision de la décision de perception d'indemnité – M. le conseiller Xavier CHAU
- Approbation du tableau des emplois modifiés

URBANISME

- Avis du Conseil municipal – extension du parc de la Saussaye (étude d'impact environnementale)
- Nomination d'une nouvelle voie dans la zone industrielle

PATRIMOINE IMMOBILIER

- Convention de gestion de flux
- Approbation de convention de gestion de flux sur les logements sociaux

ENFANCE ET JEUNESSE

- Convention CUBE

3. Questions posées par les usagers et questions diverses

Cette convocation comportant l'ordre du jour ainsi que les projets de délibérations sont transmis par voie dématérialisée via I-delibre. La salle du conseil municipal est équipée de connexion Wi-Fi pour vous permettre de consulter aisément les supports des sujets abordés en séance.

En cas d'absence, vous pouvez donner procuration à un autre élu. Celle-ci devra être transmise au secrétariat général avant le début de la séance. Vous trouverez le formulaire de la procuration sur I-delibre.

Je vous prie de recevoir, madame, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Le maire,


Christophe DELAFOY